

BUDGET PRINCIPAL 2024

Le Budget Principal 2024 a été voté le 4 avril 2024 en Conseil municipal. Un budget annexe "Lotissement Le Bois des Forts" est annexé à ce BP.

Pour rappel, le budget 2023 était équilibré à 705 108.29€ en section de fonctionnement et à 375 502.24€ en section d'investissement.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE VENERAND	654 751,83	337 159,50	991 911,33
LE BOIS DES FORTS	122 075,87	101 319,78	223 395,65
Total	776 827,70	438 479,28	1 215 306,98

** Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

Le budget 2024 est marqué en investissement par la poursuite du programme de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), par deux opérations de voirie Chez Villevert et secteur des fontaines et par un provisionnement pour le financement des travaux de traversée de bourg programmés par le Conseil départemental courant 2025.

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 255,51 k€	Contributions directes : 360,56 k€
Charges de personnel : 173,40 k€	Dotations et participations : 91,53 k€
Transfert de produits : 41,16 k€	Excédent antérieur : 179,55 k€
Autre : 62,93 k€	Autre : 23,12 k€
Epargne brute : 121,75 k€	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 183,06 k€	Dotations, fonds et réserves: 190,66 k€
Déficit antérieur : 126,64 k€	Autre : 24,76 k€
Autre : 27,46 k€	Epargne brute : 121,75 k€



- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE VENERAND	67 263,76
LE BOIS DES FORTS	30 569,58
Total	97 833,34

Le budget 2024 ne prévoit pas de nouvel emprunt pour 2024. Pour la 4ème année consécutive, l'encours de la dette est en baisse à 125.27€ par habitant.

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,27 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

